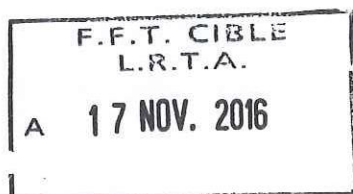




Paris, le 16 novembre 2016



LIGUE RÉGIONALE DE TIR
D'ALSACE
Monsieur Hugues SENGER
MAISON DES SPORTS - B.P. 28
4 RUE JEAN MENTELIN
67035 STRASBOURG CEDEX

DTN GM/JLC 2016/2017 n° 140412/7014

BORDEREAU D'ENVOI DE PIÈCES

DÉSIGNATION

Nombre

Certificat(s) d'homologation concernant le(s) Club(s) :

2 originaux

01 67 017 AU PAS DE TIR DE BOERSCH

1 exemplaire est à remettre au Club.

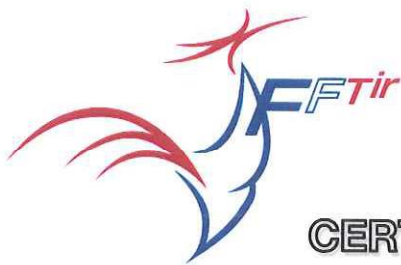
Observations :

Veillez également trouver joint un état actualisé du tableau récapitulatif des stands de votre Ligue ayant reçu l'homologation F.F.Tir.

Nous vous remercions de demander aux clubs concernés par les cases grisées du tableau, de fournir copie de la déclaration E.A.P.S. ou de l'agrément D.J.S.

Bonne réception de ces documents et sincères salutations.

Service Homologations,
Jean-Luc Collignon



CERTIFICAT D'HOMOLOGATION SPORTIVE D'INSTALLATIONS DE TIR SPORTIF

LIGUE RÉGIONALE DE TIR : **ALSACE**

SOCIÉTÉ DE TIR : **AU PAS DE TIR DE BOERSCH**

N° ASSOCIATION : **01 67 017**

située à l'adresse suivante : **21 rue du Dôme**

Ville : **67530 BOERSCH**

EN RÉFÉRENCE AU RAPPORT DE PROPOSITION D'HOMOLOGATION

en date du : **29 octobre 2016**

Après avis favorable du Conseiller technique régional coordonnateur TSV : **Olivier BIANCHI**

Après avis favorable du Président de la Ligue régionale de tir d'Alsace : **Hugues SENGER**

en date du : **29 octobre 2016**

et sur proposition de la Direction technique nationale

les installations de tir sises : route de Gendelbruch à Boersch, sont homologuées pour les disciplines et les niveaux de pratiques indiqués ci-dessous.

	10 m	25 m	50 m	300 m	SILHOUETTES MÉTALLIQUES	BENCH REST	ARMES ANCIENNES	ARBALÈTE	TIR SPORTIF DE VITESSE	FOSSE OLYMPIQUE DOUBLE TRAP	SKEET OLYMPIQUE	AUTRES
INTERNATIONAL												
NATIONAL												
RÉGIONAL												
DÉPARTEMENTAL												
CLUB									X			

**CETTE HOMOLOGATION EST ACCORDÉE SOUS RÉSERVE QUE LES INSTALLATIONS
RESTENT CONFORMES AUX PLANS ET DOCUMENTS FOURNIS ET QU'ELLES SOIENT
MAINTENUES EN L'ÉTAT ET ENTRETENUES SELON LES RÈGLES NORMALES D'ENTRETIEN.**

N° de référence : 7007

Fait à Paris, le 7 novembre 2016

Le Directeur technique national

Gilles MULLER

Le Président de la Fédération française de tir

Philippe CROCHARD